

COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

---oo00oo---

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt juin à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 14 juin 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :

27

Étaient présents :

MARTY Grégory, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, CHACON Angèle, ALBAREDE Marie-Hélène, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, RUIZ Magali, CRIADO Caroline, NETTI Vincent, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, DESSEILLES Geneviève, AMITRANO Nathalie, PAGET-BLANC Eric

Procurations :

Mme HECQUET	à	Mme VILVET
Mme GUILLOUET GELYS	à	Mme SERRE
M. RASTOLL	à	M. ASTIE
Mme RICO	à	M. BELLET
Mme RASTOLL	à	Mme ALBAREDE
M. MARIA	à	M. MARTY
M. CATALAN	à	M. BLIN
M. FERNANDEZ	à	Mme CHACON
M. MUCCHIELLI	à	M. NETTI
M. BLAY	à	Mme MARTELL

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur José BELTRA est nommé Secrétaire de séance.

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT- VENDRES Séance du Conseil Municipal 20 juin 2024 Trame Unique</p>	<p style="text-align: center;">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.10.</p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION MUNICIPALE N°45-2024</p>
<p style="text-align: center;">PARTICIPATION AU PROJET VOYAGE EN ITALIE AVEC LE LYCEE BOURQUIN</p>		

Monsieur le Maire,

INDIQUE aux membres de l'Assemblée Délibérante que par courriel en date du 14 mai 2024, Monsieur Adrien Meszaros, professeur au Lycée hôtelier Christian Bourquin, nous informe d'un voyage scolaire qui se déroulera du 21 au 28 septembre 2024 à Florence (Italie).

FAIT SAVOIR QUE ce séjour a pour objectif, entre autres, de découvrir le patrimoine gastronomique italien, de travailler sur les vinifications et la création de valeur en restauration. Il s'agit d'un moment fort de la formation qui permet aux étudiants de découvrir une nouvelle culture et des établissements prestigieux.

RAPPELLE QU'il est d'usage que les communes, lorsqu'elles le souhaitent, versent une contribution exceptionnelle par élève.

PRECISE QU'un élève de la commune s'est vu proposer ce séjour. A cette occasion, Monsieur Meszaros sollicite la Municipalité pour participer financièrement aux frais de transport et d'hébergement de cet élève par une contribution exceptionnelle de 75 euros.

DIT QUE cette contribution permettra de réduire le coût financier du séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

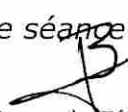
DECIDE,

D'ATTRIBUER au Lycée Christian Bourquin une participation aux frais de transport et d'hébergement à hauteur de 75 euros, dans le cadre d'un séjour pédagogique qui se déroulera du 21 au 28 septembre 2024 en Italie pour 1 élève demeurant à Port-Vendres.

DIT QUE la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au budget 2024,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

Le Secrétaire de séance
José BELTRA




POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Grégory MARTY

*Acte rendu exécutoire après Télétransmission en Préfecture le 27 juin 2024
et publication ou notification du : 27 juin 2024
Affichée du : 27 juin 2024 au : 27 août 2024
Publication sur le site internet de la ville le : 27 juin 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20240620-DCM45-2024-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024